

BULLETIN D'INSCRIPTION

TITRE DE LA FORMATION : Conduite du verger agro-écologique
N° VIVEA : R075/2019/667 (df)

NOM :
Prénom :
Entreprise :
Adresse :
CP : Commune :
Téléphone :
Mail :

Statut :
 Chef d'exploitation Cotisant solidaire
 Conjoint collaborateur Aide familiale
 Salarié agricole Autre :

Date de naissance :

Niveau d'études :
 Fin de scolarité obligatoire BEP, BPA, BEAP, CAP
 BAC BAC+2
 BAC+3 et 4 BAC+5 et plus

Adhésion à une association du réseau FRAB :
 Non Oui, laquelle :

J'ai pris connaissance des conditions générales de service et je les accepte,

Fait à _____ le _____
Signature _____

Vos attentes par rapport à la formation

J'ai déjà suivi une formation sur ce thème :
 Non Oui, laquelle :

Quelles sont les nouvelles connaissances / les nouvelles pratiques que je souhaite acquérir :

PRODUCTION VEGETALE



OBJECTIF

PRÉ-REQUIS

Jeudi 14 février 2019 et jeudi 28 mars 2019

CONDUITE DU VERGER AGRO-ÉCOLOGIQUE

SAVOIR METTRE EN ŒUVRE LES PRATIQUES DE TAILLE D'ENTRETIEN ET DE FORMATION, LES OPÉRATIONS DE GREFFAGE IDÉALES EN AB ET LES SOINS LIÉS À CES OPÉRATIONS ADAPTÉS AU CAHIER DES CHARGES BIO.

Pas de connaissances pré-requises ou pré-requis nécessaires.

VALIDATION DE LA FORMATION

Au moyen d'un questionnaire remis au stagiaire à la fin de la formation.

PROGRAMME DU 14 FÉVRIER 2019

MATIN

Maîtriser les techniques de taille, d'entretien et de fructification en arboriculture biologique en respectant la physiologie de l'arbre.

- ❖ La physiologie des arbres fruitiers.
- ❖ Modélisation des processus de croissance / circulation de la sève.
- ❖ A qui sert la taille ? – Intérêts et limites d'une taille de formation – Méthodologie des tailles.
- ❖ La mise à fruits et le processus de fructification – L'équilibre vigueur.
- ❖ Le renouvellement des rameaux.
- ❖ La taille de fructification.
- ❖ La régulation de l'alternance.
- ❖ La taille suivant les formes fruitières.
- ❖ Le Basculement de la branche fruitière.

APRÈS-MIDI

- ❖ Reprise des modalités de taille avec démonstrations de taille sur verger bio.
- ❖ Application des soins adaptés au cahier des charges bio.

PROGRAMME DU 28 MARS 2019

MATIN

Maîtriser les techniques de greffage et surgreffage en arboriculture biologique en respectant la physiologie de l'arbre.

- ❖ Pourquoi greffer ? – Choix des greffons et porte-greffes – Les outils pour greffer.
- ❖ Utilisation des outils de greffage – Les principaux types de greffes – Méthodologie d'une greffe.
- ❖ Soins liés à la greffe et adaptés au cahier des charges biologique.

APRÈS-MIDI

- ❖ Démonstrations et exercices directement sur site sur un verger bio.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Exposé interactif en support photos et vidéos – Démonstrations et exercices sur site - Exercices individuels et collectifs - Echanges avec les stagiaires.

INTERVENANT : Benoit PIRON ~ Technicien arboricole ~ Arbobio Conseil 79

RESPONSABLE DU STAGE ET FORMATRICE : KARINE TROUILLARD - FRAB NOUVELLE AQUITAINE

INSCRIPTION

Le bulletin d'inscription doit être complété et adressé

• par courrier à :
FRAB Nouvelle-Aquitaine
12 bis rue St-Pierre
79500 MELLE

• ou par mail à
p.pierre@bionouvelleaquitaine.com

Avant le 04 février 2019

• Nous vous invitons à vous inscrire le plus rapidement possible, et dans les délais, pour permettre une bonne organisation de la formation.

• Pour que votre inscription soit effective, votre bulletin doit être accompagné du règlement de la formation.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Service formations
05 49 29 17 18
p.pierre@bionouvelleaquitaine.com



• FRAB NOUVELLE-AQUITAINE •

LIEU, HORAIRES, DURÉE

Lieu : Matinée des 14/02 et 28/03 2019

GAB 17 – 9, avenue Gustave Eiffel

17400 SAINT JEAN D'ANGELY

Après-midi des 14/02 et 28/03 2019

Chez Didier Marilleau – 30A, chemin des deux moulins – 17160 SONNAC

Horaires : 09h00 - 13h00 et 14h00 -18h00

Durée 16 Heures

Repas : repas tiré du sac sur place

	TARIFS	FINANCEMENT DE LA FORMATION	DEMARCHES A EFFECTUER
Agriculteur(trice)s.	Adhérent réseau BIO 15 € / Jour Non adhérent réseau BIO 30 € / Jour	VIVEA* Crédit d'Impôt	Pour bénéficier du Crédit d'Impôt vous devez utiliser la déclaration spéciale Cerfa n°12635*01 et penser à conserver les attestations de stages et factures des formations.
Ayants droits VIVEA (cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial). Candidat à l'installation remplissant les trois conditions suivantes :	Adhérent réseau BIO 15 € / Jour Non adhérent réseau BIO 30 € / Jour	VIVEA*	Si vous êtes candidat à l'installation vous devez : 1 – Vous inscrire dans le PPP. 2- Faire inscrire votre formation dans le PPP. 3 – Prouvez que vous n'avez aucun autre financement que VIVEA pour la formation.
Demandeurs d'emplois, candidats à l'installation non ayants droit VIVEA (ne répondant pas aux trois conditions ci-dessus).	Adhérent réseau BIO 100 € / Jour Non adhérent réseau BIO 200 € / Jour	Selon le cas : - Pôle Emploi. - Conseil Régional. - Autre financement public...	Se renseigner sur les financements possibles pour votre formation.
Salarié(e)s.	Adhérent réseau BIO 100 € / Jour Non adhérent réseau BIO 200 € / Jour	FAFSEA	Faire une demande auprès du FAFSEA.
Retraité(e)s.	Adhérent réseau BIO 100 € / Jour Non adhérent réseau BIO 200 € / Jour	AUCUN	AUCUNE

*** ATTENTION car votre « crédit » VIVEA est plafonné à 2 000 €/an. Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr ou sur l'application mobile et créez votre compte (voir document joint).**

PUBLIC VISÉ

- Agriculteur, conjoint collaborateur,
- Cotisant solidaire, aide familial
- Candidat à la conversion et/ou à l'installation
- Salarié d'exploitation
- 10 stagiaires maximum

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est demandé pour suivre cette formation.



CONDUITE DU VERGER AGRO-ÉCOLOGIQUE

JEUDI 14 FÉVRIER 2019
ET
JEUDI 28 MARS 2019

DURÉE : 15H00



• FRAB NOUVELLE-AQUITAINE •



• GAB 17 •